

Liberté Égalité Fraternité



PROJET DE DÉCRET RELATIF À LA CARRIÈRE DES OUVRIERS DE L'ETAT DE L'AVIATION CIVILE

COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL - 8 JUILLEN 2022





Projet de décret relatif à la carrière des ouvriers de l'Etat de l'aviation civile (OE)



- Rappel: Les OE ne sont ni des fonctionnaires, ni des contractuels
- > Préconisation d'un rapport de la Cour des comptes de 2011:
 - Constat: Une gestion fondée sur un corpus de textes:
 - Épars
 - Pas forcément pris au bon niveau
 - Pas tous publiés
 - <u>Préconisation</u>: Rassembler et actualiser dans un corpus juridique pris au bon niveau et régulièrement publié, les dispositions relatives à la gestion RH des OE
- Elaboration concertée:
 - Ce chantier a fait l'objet de deux GT protocolaires (Protocoles sociaux 20213-2015 et 2016-2019)
 - > Et un GT hors protocole dédié aux modalités d'avancement
- 3 saisines du Guichet unique
- Suites:
 - Un arrêté pro-pro en cours d'instruction au GU
 - 3 arrêtés ministériels (carrière, nomenclature, chef d'équipe)





Projet de décret relatif à la carrière des ouvriers de l'Etat de l'aviation civile (OE)

Contenu

- Reprendre au bon niveau de texte:
 - La répartition des compétences entre le DGAC et le Pdg de Météo-France
 - La structure de la population (Famille, groupe, échelon)
 - Les maisons d'emploi
 - Les caractéristiques des emplois des OE
 - Les modalités d'avancement d'échelon
 - La possibilité de changement de famille
- Réduire à une seule voie les modalités d'avancement de groupe: Le choix
- Alignement de la procédure relative à l'entretien professionnel sur celle des fonctionnaires et des contractuels
- Créer une possibilité réglementaire permettant la mise à disposition des OE



Liberté Égalité Fraternité



Merci de votre attention